

- qu'a l'interpost attendant que m'ayant placé par la naissance [?] de quelque autre Compagnie suisse il puisse remettre cellecy au nombre des 40 hommes.
3. V.E. aura lieu d'espargner aux f...² La pension de 411 L que S.A.R. par sa grace me fait cependant annuellement payer.
4. Je ne demande rien a S.A.R. pour la levée du monde, qui me faudra faire pour aller au nombre de 90, m'offrant de les faire a mes propres depens; pour ne plus estre suiect a ceste continuelle desertation de soldats; laquelle est si forte, qu'elle m'a obligé, de faire ...² [lever] 250 hommes depuis que j'ay l'honneur de servir S.A.R. en qualité de Capitaine."

1) Das in runden Klammern Stehende ist durchgestrichen, doch sagt das Darübergeschriebene ungefähr dasselbe aus.

2) Text zerstört.

Konzept, in franz. Sprache, stark überarbeitet. Text stellenweise verworren.
AH 44, 98

[ca. 1673]

A

SCHREIBEN [VON BEAT KASPAR ZURLAUBEN AN DEN HERZOG VON SAVOYEN,
KARL EMANUEL II.]

"Estant informé de la levée, que V.A.R. fait faire des Regiments nouveaux de nostre nation, et n'ayant peu quitter dans une occasion Semblable, un poste si Considerable [- Zurlauben war Kommandant von Villanova d'Asti -] ... ou il a pleu a V.A.R. de me faire Commander avec ma Compagnie, ie prends l'hardiesse, de luy faire une tres profonde Reverence avec cellecy, en luy rafraischissant tres respectueusement la memoire, sur l'esperance, que V.A.R. m'a fait par escrit, de m'avancer, a la premiere levée des troupes de nostre dite nation, et Comme ma Compagnie presente du Regiment de Nizze precede toutes les Compagnies suisses ie me persuade que la generosité de V.A.R. me reservera la Charge d'un Colonel Lieutenant, dans ce dits Regiments nouveaux afin que mon honeur n'en patisse pas par la charge d'un simple capitaine asseurant V.A. que moyennant ma diligence, et passion que i'ay de servir V.A.R. ie m'acquitteray a sa satisfaction ... pour faciliter la levée dans nostre pays et en cas qu'il eust quelque difficulté ...¹"

1) Text unvollständig und z.T. zerstört.

Konzept, in franz. Sprache, stellenweise stark überarbeitet - AH 44, 99

58

1680 Mai 28., Zug

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN AN
[DEN GENERAL DES SUISSSES, FREDERIC] TANA, MARQUIS
[D'ENTRAGUES]

Von privater Seite sei ihm die Neuigkeit zugegangen, "*que Madame Royale [Marie - Jeanne - Baptiste de Savoie] avoit eu la bonté, par le grand appuy de V. Excellence, de conceder la lieutenance des ses gardes Suysses à mon fils le Cadet [Beat Jakob II. Zurlauben], dans l'estat comme mon fils l'aisné [Beat Kaspar Zurlauben, Landschreiber der Freien Aemter] a possédé iusque icy par la Grace de leurs A. Royalles [neben obgenannter Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, der Regentin, noch deren Sohn, Herzog Viktor Amadeus II., gemeint] à Condition que cela ne se tire à consequence, et pas sans raison, puisque il est temps que mon dit fils l'aisné quitte la charge en ce pays, ou celle de Thurin, ce que depend de son choix, car les deux ensemble seront incompatibles. Et comme pour advouer franchement J'ay depuis peu remarqué en la Personne de Monsieur [Benoît II Cize] Le Marquis de Greisy, des desseins, et sentiments inegalles à cette Grace ottroyé, en tentant un autre Traité particulier en faveur d'un Troisieme [Gardefähnrich Gotttrau], et qu'il me tésmoignoit peu de complaisance, pour l'envoy d'une lettre à Votre Excellence que luy ay livrée du date du 23.^{me} May, J'ay iugé necessaire de donner advis de l'un et l'autre chose à Votre Excellence, et la prier tres humblement d'avoir la Constante bonté de me conserver, et aux miens sa grande Protection, et faire la grace de m'esclaircir du fond de l'affaire, affin que ie scache ensuite regler le reste entre mes fils, et m'acquitter des deues remerciemens, et debtes envers Madame Royale, et Votre Excellence ..."*

Kopie, in franz. Sprache - AH 44, 100